

## VOUS SOUHAITEZ :

- Vous inscrire dans le parcours M@gistère de bienvenue ?
  - Parcours : 2021 - Formation AESH - Accueil prise de fonction, Section : Accueil (education.fr) (Cliquez ici)

(L'inscription Gaia est obligatoire dans un premier temps. Cette inscription sera suivie d'une communication pour donner le lien m@gistère à partir d'une liste d'inscrits qui sera recueillie)

- Suivre une formation et/ou en obtenir une prise en charge financière dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel ?
  - Contactez la DAFOR (Cliquez ici)
- Prendre un congé de formation tout en étant rémunéré ?
  - Contactez le service de gestion (DSDEN) de votre département :
    - 78 (Cliquez ici)
    - 91 (Cliquez ici)
    - 92 (Cliquez ici)
    - 95 (Cliquez ici)
- En savoir plus sur la formation des personnels ?
  - La Délégation académique à la formation, au développement professionnel et à l'innovation [DAFOR] (Cliquez ici)
- Obtenir des ressources pédagogiques pour accompagner les élèves en situation de handicap ?
  - Cap école inclusive (Cliquez ici)

## PLUS D'INFORMATIONS ?

### "Devenir accompagnant des élèves en situation de handicap"

*Source : Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*

---

#### Service académique de l'École inclusive :

*7 rue Pierre Lescot, bâtiment E  
78017 Versailles cedex  
Tel : 01 30 83 41 17  
Fax : 01 30 83 46 64*

---

#### DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN) :

DÉPARTEMENT 78  
DÉPARTEMENT 91  
DÉPARTEMENT 92  
DÉPARTEMENT 95



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **PARCOURS ACADÉMIQUE DE FORMATION DES AESH (ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP)**



<http://www.ac-versailles.fr>



## FORMATION INITIALE

Les AESH nouvellement nommés bénéficient d'une **formation** d'adaptation à l'emploi de **60 heures** : un **tronc commun** et des **modules optionnels** pour répondre à vos besoins selon votre cadre d'exercice.

Ce sont les **services départementaux de l'école inclusive** qui vous inscriront.

**Vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer sur GAIA.**

Tout au long de votre carrière, vous pourrez compléter vos connaissances et compétences grâce à la **formation continue** et, en fonction de votre ancienneté, bénéficier d'un congé de formation professionnelle en utilisant votre **compte personnel de formation**.



## FORMATION CONTINUE

Numéros des stages de formation spécifiques via **GAIA** ([cliquer ici pour vous inscrire](#)) :

- **21A0252238** : Formation à la Langue des Signes Française
- **21A0252240** : Sensibilisation aux Troubles du Spectre de l'Autisme
- **21A0252239** : Utilisation d'outils numériques au service des apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- **21A0252241** : Gestion des élèves avec des difficultés de comportement

## CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- Si vous envisagez une évolution professionnelle par exemple préparer le concours de professeur des écoles
- Si vous envisagez une reconversion professionnelle

*(Vous avez droit aux deux dispositifs.)*

## NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

L'académie de Versailles vous accompagne et vous propose un parcours de formation dès votre prise de poste.

Dès la signature de votre contrat, un parcours M@gistère en auto formation sera mis à votre disposition. Son contenu :

- Vos *interlocuteurs dans l'académie*
- *Développement de l'enfant et de l'adolescent*
- *Découvrir Cap Ecole inclusive*